

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 24 juin 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/06/24-1/13

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

42149122

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 01/07/2011

Réception Préfet : 01/07/2011

Publication RAAD : 01/07/2011

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire, Environnement et Ag
Rapporteur : MARION Jean-Jacques

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : PICARD Laurence

OBJET : Electrification rurale, deuxième répartition de la dotation 2011 du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACE).

En l'absence de syndicat départemental unique, le Département doit assurer la répartition de la dotation 2011 du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACE). La première répartition réalisée en avril, n'a pas permis de répartir l'ensemble de cette dotation. Une répartition complémentaire est donc proposée.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi n° 83-8 en date du 7 janvier 1983 art.110 indiquant que le Président du Conseil général à l'autorisation de répartir l'enveloppe du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACE),

VU la loi n° 2006-1537 en date du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie précisant qu'en absence de syndicat départemental, le Département assure la répartition du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACE),

VU la circulaire du 7 mars 2011 relative à la répartition des programmes de l'électrification rurale,

VU la délibération n° 1/04 du 29 avril 2011 relative à la première répartition de la dotation 2011 du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACE),

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

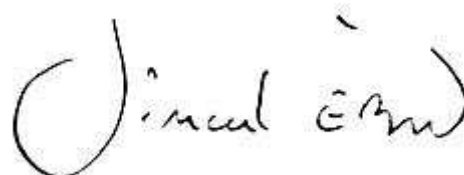
Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'approuver l'opération de travaux correspondant à la tranche S, située à Annet-sur-Marne, pour une inscription complémentaire de 34 117 € au programme du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACE).

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ